

Saint-Maurice

INFO

{M | 2020}

www.ville-saint-maurice.com <http://www.facebook.com/Villedesaintmaurice> <https://fr.pinterest.com/SaintMaurice94>



**SAINT-MAURICE À L'HEURE
DU DÉCONFINEMENT**

NUMÉRO SPÉCIAL  **COVID-19**

DISTRIBUTION DES MASQUES À LA POPULATION



MERCI À TOUS LES RÉFÉRENTS
(gardiens d'immeubles, agents municipaux,
bailleurs sociaux, élus et bénévoles) **pour leur**
mobilisation et leur engagement citoyen.



Saint-Maurice *INFO* :
Magazine édité par la direction de la communication de la ville de Saint-Maurice.
55 rue du Maréchal Leclerc - Saint-Maurice
Tél. : 01 45 18 82 10 - www.ville-saint-maurice.com
Directeur de la publication : Igor Semo
Rédaction/Coordination : Service de la communication - Lyna El Honsali - Cécile
Gailliac.
Maquette : Claire Huerre.
Photographes : Adobe stock - Service Communication - Les Hôpitaux de Saint-Maurice.
Impression : Imprimerie RAS sur papier PEFC.
Dépôt légal : À parution. Nombre d'exemplaires : 8600.



Ville de Saint-Maurice
Val-de-Marne



Certifié PEFC

Ce produit est issu
de forêts gérées
durablement et de
sources
contrôlées.

10-31-1300

pefc-france.org

Édito



Chers amis,
Nous avons vécu des moments difficiles et la vie reprend peu à peu son cours à Saint-Maurice. Mais l'épidémie n'est pas finie et durera probablement encore des mois. Nous sommes partagés entre deux sentiments : retrouver nos habitudes et nos proches, comme avant mais aussi reconnaître que notre vie ne sera plus la même et pour longtemps.

La mission de votre équipe municipale et des agents de la Ville est riche de sens : créer les conditions d'une reprise progressive des services publics, des écoles, des commerces, dans les meilleures conditions sanitaires. Ce numéro de Saint-Maurice Info détaille les mesures prises.

Le marché alimentaire Émile Bertrand, qui a rendu bien des services le dimanche pendant le confinement, a réouvert ses portes le vendredi. L'accès aux bords de Marne a été rétabli afin de permettre les déplacements piétons et cyclistes. La médiathèque sera accessible, sous conditions. Des dispositions particulières, en terme d'accès, à la mairie ou aux différents équipements publics – comme le port obligatoire du masque, par exemple – s'imposent pour garantir votre sécurité sanitaire et celle de nos agents communaux.

La Ville s'est mobilisée pour la réouverture des écoles. Elle a fait face à ses responsabilités en adaptant les conditions d'accès aux écoles, la restauration, les salles de classe, les activités périscolaires, le nettoyage. Personnels de service, ATSEM et animateurs sont à pied d'œuvre. De son côté, l'Éducation nationale veille à réunir les effectifs d'enseignants nécessaires au bon fonctionnement des classes. À compter du 2 juin, la capacité d'accueil des enfants devrait s'améliorer.

Pendant le confinement, la Ville s'est appuyée sur des bénévoles, de manière inédite dans le Val-de-Marne. Vous avez été 300 à participer au recensement des besoins et à la distribution des masques réutilisables offerts par la Ville. C'est une nouvelle illustration de votre envie de participer à la vie de la cité. Les futurs conseils de quartier vous permettront, je l'espère, d'agir encore pour le bien-être des Mauritiens. Je compte m'appuyer sur la richesse que vous représentez, dans votre diversité.

Un dernier mot pour nos artisans, nos commerces et nos professions libérales qui souffrent. Ils méritent d'être soutenus. Privilégiez la proximité. C'est, aussi, une des leçons à tirer de ces dernières semaines.

Réussir l'après-11 mai repose sur chacune et chacun de nous. Nous sommes tous responsables les uns des autres. Vous pouvez compter sur votre ville, ses agents et ses élus pour vous y aider.

Je vous invite à consulter régulièrement le site internet de la ville (www.ville-saint-maurice.com), à consulter notre page Facebook et à télécharger l'application « Saint-Maurice en poche ». Restez connectés afin de suivre au plus près les mesures prises par les pouvoirs publics et votre ville en particulier.

Très cordialement,

Igor SEMO

Votre Maire

Vice-président du territoire Paris Est Marne&Bois

Un 100^e anniversaire confiné !

Voilà un anniversaire pas commun, Lucienne Lauroua ne voulait pas de grandes festivités pour ses 100 ans mais n'imaginait pas devoir le fêter confinée ! Ses petits-enfants, munis de blouses et masques, ont tout de même pu lui apporter un gâteau pour qu'elle souffle une bougie en famille. Ses voisins de palier, accompagnés par le personnel, lui ont chanté « joyeux anniversaire » dans le couloir en maintenant les distances réglementaires. Les fleuristes étant fermés à cette date, Christine Saint-Cloud, la directrice de la résidence de Presles, lui a apporté un bouquet de fleurs de son jardin pour égayer la journée de cette ancienne passionnée de jardinage. Un beau moment de partage malgré le confinement.



Des dessins pour les résidents des maisons de retraite

En raison du Covid-19, les résidents des maisons de retraite ont été confinés et isolés de leurs proches pendant de longues semaines. Pour les soutenir, les enfants de Saint-Maurice leur ont envoyé des dessins et des messages de réconfort. Une belle preuve de solidarité pour remonter le moral des aînés et une belle manière de leur dire qu'ils pensent à eux et qu'ils ne sont pas seuls. Bravo aux artistes !



75^e anniversaire de la victoire du 8 mai 1945

Le Maire, Igor Semo, a déposé en mémoire des combattants et des victimes de la Seconde Guerre mondiale, une gerbe de fleurs au Monument aux Morts de Saint-Maurice en présence du Député, Michel Herbillon, du Maire adjoint en charge des actions patriotiques, Michel Budakci, et du Président du Comité d'entente des actions patriotiques, Bernard Mayer. Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement, les cérémonies de commémoration du 8 mai dernier ont eu lieu en comité restreint.



Les Mauritiens affichent leur soutien

De nombreux habitants ont affiché leur soutien à tous ceux qui ont fait tourner le pays pendant le confinement : éboueurs, agents d'entretien, facteurs, boulangers, caissiers, livreurs... À leur manière, sur de vieux draps ou des affichettes en carton, ils ont orné balcons et fenêtres de messages colorés. Parce qu'on ne leur dira jamais assez, Saint-Maurice se joint à eux pour leur dire encore une fois MERCI !



Un porte-bonheur pour les seniors

La tradition d'offrir du muguet pour porter bonheur a été respectée malgré le confinement ! Le Maire, Igor Semo, et Krystina Béhête, Maire-adjoint en charge des seniors, ont offert un pot de muguet aux personnes âgées des EHPAD, de la résidence Les Jardins d'Arcadie et de la Résidence de Presles. Un peu de réconfort pour nos concitoyens pour qui le confinement était encore plus difficile à vivre loin de leurs proches.



Protocole de réouverture des écoles

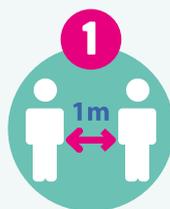


Les modalités de reprise de l'école à Saint-Maurice ont fait l'objet d'un travail partagé entre les services de la Ville et ceux de l'Éducation nationale en partenariat avec les associations de parents d'élèves. Un plan de réouverture des classes a été mis en place dans le strict respect du protocole sanitaire édité par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, afin d'accueillir les enfants dans un climat serein, propice à la reprise des apprentissages.

Quelle organisation ?

15 élèves sont réunis au maximum par classe en élémentaire, 10 en maternelle. Les enfants sont accueillis tous les deux jours. Seuls les enfants des professionnels mobilisés dans la gestion de la crise sanitaire continuent d'être accueillis 4 jours par semaine.

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DU PROTOCOLE SANITAIRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE



Le maintien de la distanciation physique et l'application des gestes barrières

Le maintien de la distanciation physique (1 mètre minimum)

La règle de distanciation physique doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.).

Le lavage des mains

- À l'arrivée,
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations,
- Avant et après chaque repas,
- Avant d'aller aux toilettes et après,
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué,
- Le soir avant de partir de l'école.

Le port du masque

- Pour les élèves en école maternelle, le port du masque est à proscrire.

- Pour les élèves en école élémentaire, le port du masque n'est pas recommandé.

- Les enfants qui présenteraient des symptômes devront être équipés d'un masque et être immédiatement isolés avant d'être pris en charge par leurs parents.

- Pour les personnels, le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées.

La ventilation des classes et autres locaux

Aération systématique de toutes les salles occupées le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.



La limitation du brassage des élèves

Accueil des élèves

- L'arrivée et le départ de l'établissement peuvent être échelonnés.

Aménagement des salles de classe

- Aménager les salles de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre entre les tables (soit environ 4 m² par élève).
- Éviter au maximum les installations de tables en face à face.
- Neutraliser le mobilier et le matériel non nécessaires.
- Limiter les déplacements dans la classe.

Gestion de la circulation des enfants

Les déplacements des enfants devront être encadrés et limités au strict nécessaire :

- Privilégier le sens unique de circulation. À défaut, définir un sens de circulation prioritaire.
- Limiter les croisements en définissant des zones d'attente adaptées au respect de la distanciation physique.
- Prévoir une signalétique facile.
- Maintenir les portes ouvertes.

Récréation

- Éviter les croisements de groupes et d'élèves.

- Échelonner les temps de récréation.

- Éviter les regroupements de niveaux différents.

- Organiser les plannings de récréation par groupes de classes.

Restauration scolaire

La Ville propose une offre de restauration scolaire sous forme de paniers repas.

Recommandations pour les activités sportives

- Limiter la pratique aux seules activités physiques de basse intensité si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible. Proscrire les jeux de ballon et les jeux de contact.

- Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous ou assurer une désinfection régulière adaptée.

Recommandations pour les activités culturelles

- Utiliser uniquement du matériel individuel et personnel, pas de prêt de matériel collectif.

- Penser à des jeux qui ne requièrent pas de toucher des surfaces communes.



L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels

Nettoyage et désinfection des sols

Au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.

Nettoyage et désinfection plusieurs fois par jour des surfaces et objets fréquemment touchés :

- Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets...
- Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, rampes d'escalier...
- Matériels pédagogiques et objets manipulés par les élèves ou les personnels pourront être désinfectés après utilisation par le biais de lingettes désinfectantes.

La reprise des écoles maternelles et élémentaires a lieu de façon progressive, en fonction de la disponibilité des enseignants. Sont accueillis, depuis le 18 mai, les enfants dont les parents exercent une profession indispensable à la lutte contre le Covid-19 ou en lien avec la reprise de l'activité liée à la sortie de confinement ainsi que les enfants pédagogiquement prioritaires. Toutes les modalités sont communiquées aux familles par la Direction des différentes écoles.

Pour tous les élèves non accueillis pour le moment ou dont les parents ont fait le choix de ne pas les remettre à l'école, la continuité pédagogique est assurée à distance par les enseignants.

Déconfinement : quelles sont les mesures mises en place à Saint-Maurice ?

Après deux mois de confinement strict, une phase de déconfinement progressif s'est enclenchée depuis le 11 mai. La Ville de Saint-Maurice a préparé la réouverture progressive des équipements municipaux dans le respect des conditions sanitaires.

Accueil Hôtel de Ville

L'accueil du public se fait aux horaires habituels (8h30 à 12h et 13h30 à 17h30, fermeture à 16h30 le vendredi) exclusivement sur rendez-vous en contactant le service concerné. Afin de garantir la sécurité de tous, les agents municipaux portent un masque et toute personne devant se rendre en mairie devra également en porter un et se frictionner les mains avec le gel hydroalcoolique mis à disposition. Tous les équipements publics font l'objet d'un nettoyage très scrupuleux et en particulier toutes les zones de contact (poignées, interrupteurs, comptoirs...). Les banques d'accueil sont équipées de parois de protection en plexiglass.

État-civil

Accueil libre le matin pour les déclarations de naissance et de décès et sur rendez-vous l'après-midi pour les passeports et les cartes nationales d'identité.

Espace Emploi

Ouvert sur rendez-vous depuis le 18 mai.

Crèches

Les crèches municipales ont rouvert le 18 mai sur la base de 10 enfants maximum par section.

Collège / Lycée

La rentrée des collèges et lycées est reportée à une date ultérieure en fonction du contexte sanitaire.

Marché Émile Bertrand

Pendant la période de confinement, le marché est resté ouvert le dimanche et a permis aux Mauritiens de s'approvisionner auprès de commerçants locaux. À la demande de la Ville et avec l'accord du Préfet, il a désormais lieu, depuis le 15 mai, 2 jours par semaine, les vendredis et dimanches. Toutefois, des restrictions continuent de s'appliquer pour assurer la sécurité sanitaire des

usagers et le port du masque est obligatoire.

Centre sportif

Fermé au public jusqu'à nouvel ordre, sauf pour l'accueil des enfants dans le cadre de leurs activités scolaires et pour la pratique du tennis (deux joueurs maximum).

Conservatoire

Réouverture possible début juin.

Médiathèques

Les médiathèques ont ouvert leurs portes le 14 mai aux horaires habituels, avec un service limité aux retraits et aux dépôts de documents. Accueil de 10 personnes à la fois. Le port du masque est obligatoire.

Pas de lecture sur place ni d'accès à la salle informatique.

Parcs, jardins, squares, aires de jeux

L'Île-de-France étant en zone rouge, les parcs, jardins et squares restent fermés jusqu'à nouvel ordre. Le chemin de halage, fréquemment utilisé par les cyclistes pour se rendre à leur travail, et le Bois de Vincennes ont rouvert le 11 mai.

Stationnement

Le stationnement payant, suspendu depuis deux mois, est réinstauré depuis le lundi 18 mai. Par souci d'équité entre les Mauritiens, les titulaires d'un abonnement payant en zone Orange, valable pendant tout ou partie de la période de gratuité liée au confinement, verront l'échéance de cet abonnement prolongée à due concurrence de sa durée pendant cette période, et ce, à compter du 18 mai 2020.

Manifestations

Toutes les manifestations municipales prévues avant la fin de l'été sont annulées.



Transports et levée du confinement : tous mobilisés !

- Maintenez au maximum le télétravail lorsque cela est possible.
- Évitez de voyager aux heures de pointe dans la mesure du possible.
- Aux heures de pointe, vous devez voyager avec une attestation de votre employeur.
- Dans les transports, portez obligatoirement un masque pour la sécurité de tous sous réserve d'une amende de 135 euros.
- Lavez-vous les mains (des bornes de gel hydroalcoolique sont disponibles dans les gares).
- Privilégiez les modes de paiement sans contact pour vos titres de transport.
- Lorsque cela est possible, pensez aux mobilités alternatives : vélo, vélo à assistance électrique Véligo, marche, trottinette...

Un masque offert à chaque Mauricien



1



2



3

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus et pour accompagner le déconfinement, la Ville de Saint-Maurice a doté tous les Mauriciens d'un masque de protection grand public conforme aux normes de protection sanitaire.

Soucieux de préserver la santé de chacun, le Maire a décidé, dès mi-avril, d'anticiper et d'acheter des masques en tissu lavables et réutilisables pour les habitants et les commerçants de la commune. La commande s'est faite par le biais du Territoire Paris Est Marne & Bois.

Ces masques, fabriqués en France et disponibles en 3 tailles (adulte, enfant 3/6 ans et 7/12 ans) ont été livrés le 28 avril. Une vaste opération de mise sous pli, réalisée par les agents municipaux à l'Espace Delacroix, s'en est suivie. La distribution a été faite par des bénévoles-référents des différents immeubles ou secteurs pavillonnaires (agents municipaux, élus, gardiens, bailleurs sociaux...). Ces derniers se sont mobilisés très rapidement pour recenser les besoins de chaque foyer, et en seulement deux jours, ont distribué 15 000 masques dans les boîtes aux lettres. Un grand merci à eux !

Des masques grand public ont également été distribués aux entreprises mauritiennes afin de les aider à gérer au mieux le retour de leurs salariés dans le cadre du déconfinement.

Comment utiliser et entretenir son masque en tissu ?

- Se laver les mains à l'eau et au savon ou exercer une friction avec une solution hydroalcoolique avant toute manipulation.
- Appliquer le masque de façon à recouvrir le nez et la bouche.
- Une fois installé, ne plus y toucher, ni l'enlever.
- Éviter tout contact entre le masque à laver et des articles vestimentaires propres.
- Laver avant toute utilisation 30 minutes minimum à 60°C, 40 fois maximum.
- Laisser sécher à l'air, à plat ou suspendu, dans une pièce ventilée.
- Stocker dans un endroit propre, sec et à l'abri de la lumière.

Comment mettre son masque ?

Consultez le tutoriel disponible sur le site de la ville rubrique « en vidéo ».

LE PORT DU MASQUE NE DISPENSE PAS DU RESPECT DE LA DISTANCIATION SOCIALE D'AU MOINS 1 MÈTRE ET DES GESTES BARRIÈRES QUI DOIVENT IMPÉRATIVEMENT CONTINUER À ÊTRE RESPECTÉS DE TOUS !

La Région solidaire

La Région a distribué, avec le concours de la Ville, des masques chirurgicaux aux Ehpad, aux personnels soignants, aux pharmaciens et aux commerçants.



Distribution de masques aux commerçants par le Maire Igor Semo et le conseiller régional d'Île-de-France Laurent Jeanne.

- 1 Mise sous pli des masques par les agents municipaux.
- 2 Collecte des masques auprès des services de la Ville.
- 3 Distribution personnalisée des masques par une référente.

Distribution de masques : la Région mobilisée



Depuis le début de la crise sanitaire et face à la pénurie de masques, la Région Île-de-France s'est mobilisée en commandant plusieurs millions. Ces derniers constituent un complément indispensable aux dotations assurées par l'État et l'Agence Régionale de Santé.

La Région a doté en priorité les soignants, les EHPAD et les personnes qui exercent des fonctions essentielles au pays, avec le concours de la Ville de Saint-Maurice. Puis, dans un second temps :

- les villes et départements pour les services à domicile, les structures médicales, médico-sociales, sociales et les fonctions essentielles des villes,
- les pharmacies,
- les associations humanitaires,
- les opérateurs de transport,
- les gardiens de logements sociaux, les pompes funèbres et les ambulanciers,
- les commerçants,

- et les usagers des transports en commun.

Au total, sur les 30 millions de masques commandés, plus de 10 millions ont déjà été distribués.

Plus d'information : <https://www.iledefrance.fr/>

Pistes cyclables : une alternative saine aux transports en commun

Afin de limiter l'utilisation des transports en commun, les cyclistes peuvent emprunter, depuis le 11 mai dernier, les premières pistes cyclables sanitaires mises en place par le Département du Val-de-Marne.

Pour garantir la distanciation physique entre cyclistes tout en facilitant la marche sur les trottoirs, ces pistes prennent place sur la voirie et sont matérialisées par des marquages au sol et des panneaux de signalisation. Les cyclistes peuvent emprunter :

- La **RD120 (avenue de Paris)** entre la Porte de Vincennes et la gare de Nogent-sur-Marne. Elle longe la ligne 1 du métro et le RER A.
- La **RD7** depuis la Porte d'Italie jusqu'à Chevilly-Larue. Elle longe la ligne 7 du métro puis le tramway T7.
- La **RD86** de Fontenay-sous-Bois à Thiais.
- La **RD4** depuis la route de la Pyramide jusqu'à la fourchette de Champigny dans les deux sens (en cours de réalisation).
- Le **chemin de halage**, rouvert depuis le 11 mai.



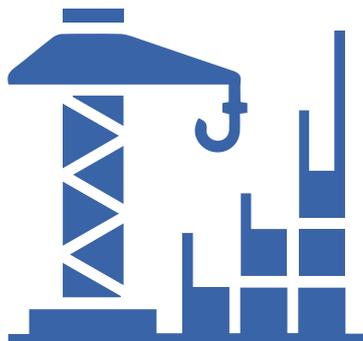
Confiez vos mémoires de confinement aux Archives du Val-de-Marne

Les Archives départementales ont lancé l'opération *Mémoire de confinement* pour garder trace de la vie en Val-de-Marne durant la période de confinement. Vous êtes invités à partager votre quotidien par des photographies, des récits, des vidéos, des dessins ou des enregistrements sonores. Votre témoignage peut être envoyé en format jpg ou pdf par mail à archives@valdemarne.fr.

Murs antibruit : le chantier redémarre

Les travaux préparatoires à la pose d'écrans acoustiques le long de l'A4 débiteront le 28 mai pour une durée d'un an.

L'installation des protections acoustiques le long des autoroutes A4 et A86 redémarre par les travaux de confortement du talus du chemin de halage, le long de l'A4 à Saint-Maurice. Cette opération vise à améliorer l'environnement sonore des habitations situées à proximité de ces autoroutes.



En décembre 2018, les travaux de pose des écrans acoustiques avaient été suspendus pour des raisons techniques, le talus servant de support aux écrans devant impérativement être renforcé. Depuis, les études nécessaires à ce renforcement ont été réalisées. Ainsi, les travaux de consolidation du talus préalables à la pose de ces écrans vont démarrer le 28 mai prochain et l'installation des murs antibruit se poursuivra ensuite en automne 2020, jusqu'au printemps 2021.

Pour préserver la sécurité des usagers, des restrictions de circulation seront appliquées à partir du 28 mai et pour une durée d'un an :

- Neutralisation de la voie lente de la bretelle n°4 en direction de « Joinville-le-Pont/RD4 » de l'autoroute A4 (sens Paris-Provence). La circulation se fera sur une seule voie.
- Limitation de vitesse de la bretelle « Joinville-Le-Pont/RD4 » de l'autoroute A4 (sens Paris-province) à 50 km/h.
- Fermeture de la bretelle de sortie « Saint-Maurice ». Déviation via la bretelle de sortie de Joinville-le-Pont, puis la RD4 (avenue des Canadiens) et la RD23.
- Le chemin de halage au droit du chantier est réduit à 1,50 mètres sur 30 mètres linéaires à l'avancement du chantier.

Lingettes désinfectantes : nos toilettes ne sont pas des poubelles !

En cette période de crise sanitaire, les lingettes désinfectantes peuvent s'avérer bien pratiques pour désinfecter les surfaces et faciliter l'entretien de nos intérieurs. Mais saviez-vous qu'elles sont un véritable fléau pour les canalisations ?

Étant non biodégradables, elles bloquent les pompes d'assainissement, abîment le réseau et sont à l'origine de pannes importantes. Nous vous remercions de bien vouloir les jeter dans vos poubelles.



EN BREF

Aide à la déclaration de revenus

Comme l'an passé, le CCAS de la Ville de Saint-Maurice met en place un service d'assistance administrative gratuite sur rendez-vous les mercredis **27 mai, 3 et 10 juin** pour les personnes ayant des difficultés à effectuer leur déclaration de revenus. Prise de rendez-vous au 01 45 18 80 57.

Remboursement du pass Navigo

Valérie Péresse, Présidente d'Île-de-France Mobilités et de la Région Île-de-France, a annoncé le remboursement des abonnements Navigo mensuel et annuel, Navigo senior et Carte Imagine R pour le mois d'avril et les premiers jours de mai. **Une plateforme de demande de remboursement sera prochainement mise en ligne.** Plus d'infos : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/>

Prochaines permanences du CIDFF

La Ville de Saint-Maurice propose, en partenariat avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) du Val-de-Marne, **des permanences pour l'accès aux droits des femmes** (information juridique, accompagnement et aide aux victimes...). **Les entretiens, gratuits et confidentiels, seront assurés par une juriste les mercredis 3 et 17 juin 2020 sur rendez-vous.** Pour plus de renseignements : 01 45 18 82 06.

Formidable élan de générosité autour de notre hôpital

Avec la pandémie, la France a pris conscience de l'importance de ses soignants et vous avez été nombreux à vouloir aider et chouchouter les personnels des Hôpitaux de Saint-Maurice. Focus.

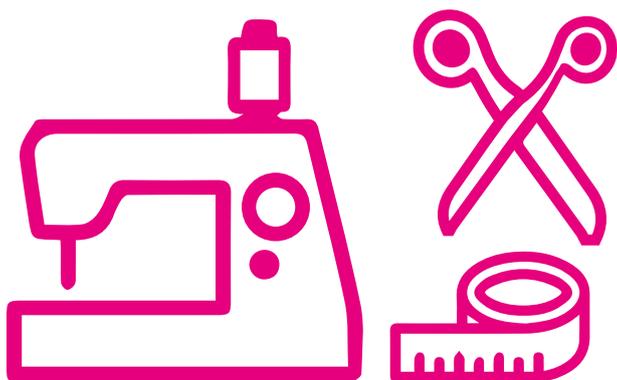
Une armée de couturier.ère.s pour confectionner des surblouses et des masques



Les surblouses font partie de l'équipement indispensable pour protéger les soignants des projections de gouttelettes, afin qu'ils puissent travailler en sécurité. Le besoin est de 4915 par semaine, dont 500 à usage unique en plastique et 1261 en voile géotextile (lavables 3 fois) ou en tissu.

Les Hôpitaux de Saint-Maurice, n'ayant pas de service de réanimation, n'ont pas été considérés comme prioritaires pour l'approvisionnement en équipements de protection individuels. **Pourtant, devant la propagation de l'épidémie et le manque de places dans les hôpitaux de 1^{ère} ligne, ils ont dû s'organiser pour accueillir des patients suspects ou atteints par le virus, par exemple à la Maternité et au Centre de dialyse.** Une unité « Covid » de 13 lits a également été ouverte début avril pour prendre en charge spécifiquement des patients hospitalisés en soins de suite et réadaptation et en psychiatrie adulte. Puis une unité « Post Covid » de 12 lits a ouvert mi-avril afin de recevoir, notamment en sortie de réanimation, des patients nécessitant un programme de rééducation personnalisé.

Dans ce cadre et sur un modèle emprunté aux couturières du 23 (Creuse) par le Dr Soulier, Médecin Hygiéniste de l'Hôpital, **la Direction des Hôpitaux a décidé de faire appel à un maximum de volontaires pour coudre ces surblouses chez eux ou directement dans les ateliers installés à l'ENKRE.** Manuel Lefèvre, chargé de mission logistique, a coordonné cet appel et organisé l'atelier. La Ville a aussitôt relayé l'appel aux bénévoles et aux dons via ses différents médias : Facebook, newsletter, numéro spécial Covid du magazine municipal, application mobile etc.



Un véritable atelier de confection a été installé dans l'école de kinésithérapie fermée pendant le confinement. Plusieurs techniques ont été utilisées : surblouses en non tissé, en voile d'hivernage, en tissu et en plastique (prioritaires car jetables pour les visites à domicile). Une armée de 350 bénévoles s'est relayée tous les jours depuis début avril pour découper, coudre, repasser, plier... et toute une chaîne de 100 agents de l'hôpital a permis ce travail (acheteurs, gestionnaires, magasiniers, logisticiens, coursiers, restaurateurs, hygiénistes, lingers...). **Toutes ces personnes aident indirectement à soigner. Merci pour leur contribution précieuse !**

Merci à Françoise, Claudi, Valérie, Rania, Wafaa, Joël, Ghislaine, Jane, Rachida, Bénédicte, Julien, Éric, Catherine, Julia, Camille, Malviba et à Monsieur «Chanel», surnommé ainsi pour la quantité phénoménale de sa production. Merci à Fabienne, Claude, Laure, Malvina, Marianne, Nadia, Gaël, Annick, Sarah, Dominique, Marc, Isabelle, Joëlle, Tony, Pascal, Marie-Christine, Patrick, Céline, Yolande et toutes les équipes mobilisées qui se reconnaîtront...

Des entreprises locales généreuses

Particuliers, associations, agriculteurs, pépiniéristes, commerçants se sont mobilisés pour offrir des matériaux pour la confection de ces surblouses. Voile d'hivernage, draps, tissus ont ainsi été récoltés.

Au-delà des dons pour l'atelier de couture, **de nombreuses actions généreuses ont aidé le personnel et les malades des Hôpitaux de Saint-Maurice** : livraison de pizzas, de repas, chocolats, viennoiseries, muguet, salon de coiffure éphémère, meubles pour les personnels hébergés, pommes d'amour, tablettes numériques pour les patients... Saluons également l'équipe de « Visières solidaires 94 » qui a offert 350 visières de protection. Bravo et merci à tous ! Sauvez des vies, restez chez vous au maximum, même après le déconfinement !



Jean Florin nous a quittés

Jean Florin, figure bien connue des Mauritiens, est décédé à l'âge de 96 ans. Ancien président de l'Association des Combattants Volontaires de la Résistance (ANCVR) et ancien vice président de la 117^e section des Médaillés militaires de Charenton/Saint-Maurice, il a marqué le monde combattant par son engagement.

Jean Florin est né en 1924 à Blois. Il tente de passer en Espagne en 1941 à l'âge de 17 ans pour rejoindre les troupes alliées mais est refoulé par les Espagnols. En janvier 1943, il est envoyé en Allemagne au titre du STO, service de travail obligatoire. Il réussit à s'en évader et rejoint, début 1944, un groupe de résistance puis signe un engagement pour la durée de la guerre. Il est affecté au 11^e Cuirassier avec lequel il participe aux combats jusqu'à la fin de la guerre. Démobilisé en 1946, il entre à Air France comme steward. En 1953, il a l'honneur d'être le steward particulier du Général de Gaulle lors de son voyage en Afrique de l'Ouest. Pendant deux mois, il est exceptionnellement détaché de la compagnie aérienne pour rester au service du Général. Jour après jour, vol après vol, il refuse les repos normalement préconisés. Il en gardera toujours un merveilleux souvenir. En 1969, il emménage à Saint-Maurice avec sa femme Monique. Nommé président de l'ANCVR 94 en 2003 et vice président de la 117^e section des Médaillés Militaires en 2004, Jean Florin reçoit de nombreuses décorations : Chevalier de la Légion d'honneur, Médaillé Militaire, Croix de guerre 39-45, Croix du combattant 39/45, Médaille de la Résistance, Médaille des Engagés volontaires, Médaille de la Reconnaissance de la nation.

La Ville présente toutes ses condoléances à Monique, son épouse et ancienne conseillère municipale de Saint-Maurice, ainsi qu'à ses trois enfants.



Décès de l'artiste mauritien Pierre Dauphin



Fidèle du Salon des Arts de Saint-Maurice, l'artiste peintre Pierre Dauphin s'est éteint du Covid-19 à l'âge de 90 ans.

Auvergnat d'origine, diplômé de l'école des Beaux-Arts de Rouen dont il devient professeur de dessin de 1954 à 1976, puis directeur à l'école de formation artistique d'Alfortville de 1976 à 1989, Pierre Dauphin habitait depuis de nombreuses années rue Jules Béclard, quartier du Plateau. Récompensé par de nombreux prix, l'artiste est resté fidèle à sa ville. Président du Salon des Arts de 2001 à 2009, il a continué d'y exposer chaque année. Nous garderons tous en tête sa jolie signature en i surmonté d'une étoile et ses toiles si poétiques.

La Ville présente toutes ses condoléances à sa famille.

Cimetière

Le cimetière de Saint-Maurice est ouvert au public de 8h30 à 18h (du 1^{er} mai au 1^{er} octobre) pour permettre aux familles endeuillées de se recueillir et de procéder à l'entretien des tombes. **L'accès doit se faire dans le strict respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale.**

Adresse : 24 Villa Vacassy.

Urgences médicales

Urgences médicales le soir, le week-end et les jours fériés, ayez le réflexe **SAMI** : appelez le 15.

Horaires : du lundi au vendredi de 20h à 24h, le samedi de 14h à 24h et le dimanche et les jours fériés de 8h à 24 h.

14 rue du Val d'Osne - Saint-Maurice

Pharmacies

Judi 21 mai

Pharmacie du Plateau

52 rue Gabrielle à Charenton

Tél. : 01 43 68 06 61

Dimanche 24 mai

Pharmacie Centrale

54 rue de Paris à Charenton

Tél. : 01 43 68 01 41

Dimanche 31 mai

Pharmacie du Marché

68 rue de Paris à Charenton

Tél. : 01 43 68 00 38

Lundi 1^{er} juin

Pharmacie Bercy II

8 - 10 place de l'Europe à Charenton

Tél. : 01 45 18 40 50

Dimanche 7 juin

Grande Pharmacie de Saint Maurice

7 rue du M^{al} Leclerc à Saint-Maurice

Tél. : 01 43 96 44 93

Dimanche 14 juin

Pharmacie VBR

10 place Montgolfier à Saint-Maurice

Tél. : 01 48 86 51 60

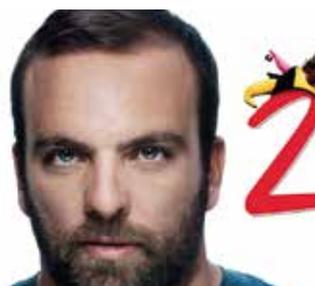
Dimanche 21 juin

Pharmacie des deux Communes

46 av du M^{al} de l'attre de Tassigny à Saint-Maurice

Tél. : 01 43 68 20 33

Report du spectacle « Le Comte de Bouderbala »



Les mesures de confinement mises en place pour freiner la propagation du Covid-19 ont entraîné la fin prématurée de la saison culturelle 2019-2020 du Théâtre du Val d'Osne.

Le spectacle « Le Comte de Bouderbala » initialement prévu le 16 mai, est reporté à la saison prochaine le samedi 5 juin 2021 à 20h. Le TVO vous donne rendez-vous très vite pour vous présenter la nouvelle saison 2020-2021... Encore un peu de patience !

UNE APPLICATION MOBILE POUR NE RIEN MANQUER !

Pour être informé des événements de la vie quotidienne mauritienne, comme les festivités, les spectacles ou des informations comme des chutes de neige, une réunion publique, une fermeture d'une voie ou d'une structure, vous pouvez télécharger l'application mobile qui vous enverra également ponctuellement, si vous le souhaitez, des messages « push » sur votre smartphone. Ces messages sont classés par catégories auxquelles vous pourrez vous désabonner/abonner à tout moment. Disponible sur Play Store ou Apple Store.

EN BREF

Entreprises, commandez via la centrale d'achat de la Région



Pour faire face à l'urgence sanitaire, la Région offre la possibilité à toutes les entreprises d'Île-de-France de commander des masques, du gel hydro-alcoolique ou encore du matériel de désinfection en bénéficiant des avantages de sa centrale d'achat.

Chaque entreprise peut passer commande simplement via la plateforme disponible sur <https://smartidf.services/fr/industrie-solidarite-covid19>.

La Région se charge de les centraliser et de trouver des fournisseurs, français ou étrangers, dont la qualité des produits est vérifiée par ses services. De plus, ces commandes groupées permettent de bénéficier de tarifs compétitifs et le paiement se fait uniquement à réception de la commande.

La Région s'appuie également sur les entreprises franciliennes recensées sur sa plateforme solidaire **Solutions Covid-19**. Plus de 400 solutions dans de nombreux domaines y sont déjà répertoriées. Mais aussi sur les entreprises qui ont modifié leur production pour fabriquer ces produits indispensables à la lutte contre le coronavirus, en bénéficiant de l'aide régionale « PM'up COVID-19 ».

Plus d'infos : <https://www.iledefrance.fr/>



Ville de Saint-Maurice
Val-de-Marne

[COVID-19]

CORONAVIRUS : LES BONS GESTES À SUIVRE *pour se protéger et protéger les autres*

Respectez **LES GESTES BARRIÈRES**



Lavez-vous très
régulièrement
les mains



Toussez ou éternuez
dans votre coude ou
dans un mouchoir



Utilisez un
mouchoir à
usage unique
et **jetez-le**



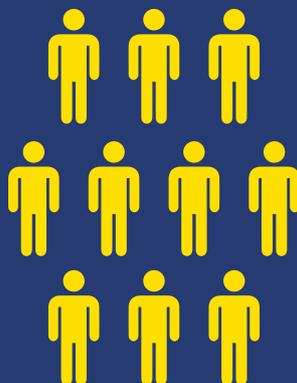
Saluez **sans serrer**
la main, évitez les
embrassades



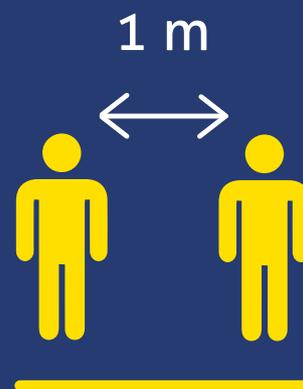
Portez
OBLIGATOIREMENT
UN MASQUE DANS
LES TRANSPORTS



Limitez
AU MAXIMUM LES
RASSEMBLEMENTS



Respectez une
DISTANCIATION
SOCIALE D'1 MÈTRE



VOUS AVEZ DES QUESTIONS SUR LE CORONAVIRUS ?

www.gouvernement.fr/information-coronavirus-covid-19

0 800 130 000 (appel gratuit)